

**Marche à suivre pour l'obtention d'un permis
spécial de circulation de classe 7
pour les vis à grain**

Obtenir le formulaire

Remplissez le formulaire de demande de permis spécial de circulation disponible sur le site de la SAAQ ou auprès des centres de service de la SAAQ indiqué à l'annexe 1

http://www.saaq.gouv.qc.ca/formulaires/permis_special/formulaires/5052-50-12.pdf

Coût du permis

Le tarif pour un permis de classe 7 en 2011 est disponible sur le site de la SAAQ

http://www.saaq.gouv.qc.ca/formulaires/permis_special/tarification.php

Le coût de ce permis est indexé chaque année et il varie selon la durée choisie.

Comment remplir le formulaire

Explications pour vous aider à compléter le formulaire

Identification du requérant (nom, adresse, no téléphone, etc.)

Le NI no d'identification est un numéro donné par la SAAQ. Si vous avez un et que vous le connaissez, indiquez-le, sinon voir avec le personnel de la SAAQ (voir annexe 1).

Ensuite, préciser que votre demande est pour un permis général. Le permis spécifique est réservé pour les cas d'un seul déplacement avec un parcours déterminé et la validité de ce permis est de 7 jours seulement. Le permis spécifique serait utile à un commerçant qui voudrait livrer une vis à grain entièrement montée chez un producteur agricole.

Ensuite, cocher la case annuelle pour un permis annuel (12 mois) ou la case mensuelle en spécifiant le nombre de mois désiré pour la validité du permis en précisant la date de début de validité souhaitée.

Ensuite, indiquer avec quel type de véhicule vous remorquerez la vis à grain. Il est préférable d'indiquer le plus gros véhicule du type qui sera utilisé pour le remorquage de façon à couvrir d'autres véhicules de plus petites tailles qui pourraient remorquer aussi la vis à grain avec le même permis. Il faudrait donc indiquer sur la demande la plus longue combinaison du véhicule-remorqueur et de la vis à grain la plus longue.

Vous devez compléter la ligne type de véhicule pour chaque essieu de la vis à grain et du véhicule qui la remorquera. Il y a donc une colonne par essieu dans le formulaire.

Vous devez indiquer le nombre d'essieux, généralement vous devez sélectionner 3 essieux.

Inscrivez le type de véhicule (voir la légende du formulaire).

TR= Tracteur, CA=camion VO =véhicule outil et NV=autre en inscrivant « vis à grain » à côté de NV sur le formulaire.

Si c'est un tracteur de ferme avec une vis à grain cela donnera : TR-TR NV (voir annexe 3-1).

Pour une camionnette cela donnera : CA-CA-NV (voir annexe 3-2)

Le permis délivré pour une camionnette ne peut pas être utilisé si c'est un tracteur qui remorque la vis à grain.

Vous n'avez pas à compléter les autres lignes de cette section

Si votre vis à grain comporte une plaque d'immatriculation veuillez l'inscrire dans la section no de plaque sinon inscrivez CSR art 14.

Vous devez ensuite indiquer les dimensions de l'équipement. La largeur hors tout, la longueur hors tout, la hauteur hors tout et l'excédent arrière qui se mesure du centre de l'essieu de la vis à grain à la partir la plus en arrière possible voir schéma ci-dessous .

Vous devez aussi indiquer le lieu d'origine et le lieu de destination. Il faut indiquer toutes les rues et routes empruntées par l'ensemble de véhicules du point de départ à destination.

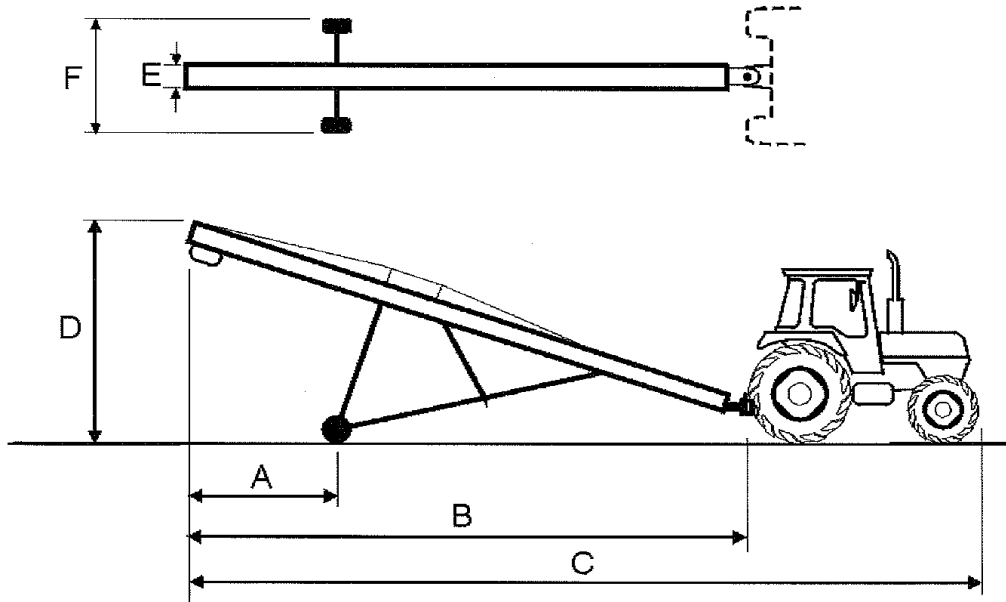
Autres informations

Les données formulaires et autres informations sur le permis spécial de circulation sont disponibles sur le site :

http://www.saaq.gouv.qc.ca/formulaires/permis_special/index.php

Vous trouverez à l'annexe 1, les coordonnées des points de service de la SAAQ pour le permis de classe 7. Communiquer avec le bureau de votre choix.

Croquis pour les dimensions de la vis à grain.



Vis à grain en position de transport

Légende

- A : Excédent arrière
- B : Longueur de la vis à grain
- C : Longueur hors tout
- D : Hauteur hors tout
- F : Largeur de la vis à grain qui dans certains cas sera plus large que celle du véhicule-remorqueur et ce sera lors la largeur hors tout.

Annexe 1

Les points de services pour les permis de la classe 7

Jonquière

Société de l'assurance automobile du Québec (Centre de service)
2655, boulevard du Royaume
Jonquière
G7S 4S9
Téléphone : 800 361 7620
Télécopieur : 418 548 5392

Longueuil

Société de l'assurance automobile du Québec (Centre de service)
2877, chemin Chambly
Longueuil
J4L 1M8
Téléphone : 450 468 4427
Télécopieur : 450 468 4286

Québec

Société de l'assurance automobile du Québec (Centre de service)
787, boulevard Lebourgneuf
Québec
G2J 1C3
Téléphone : 418 643 7620
Télécopieur : 418 528 9376

Montréal

Société de l'assurance automobile du Québec (Centre d'évaluation des conducteurs)
855, boulevard Henri-Bourassa Ouest
H3L 1P3
Téléphone : 514 873 6400
Télécopieur 514 873 4302

Annexe 2

Conditions de circulation rattachées au permis de classe 7

- 1- Le véhicule remorquant la vis doit circuler avec les phares avant allumés.
- 2- Article **7**. Le véhicule visé par un permis spécial doit être muni:

1° d'un feu jaune ayant un rayon d'action de 360°, une fréquence de 60 à 90 cycles par minute et une lentille d'une hauteur minimale de 10 cm dont la largeur ou le diamètre minimal à cette hauteur est de 12 cm. Ce feu doit être visible jusqu'à une distance minimale de 300 m dans toutes les directions non couvertes par les feux jaunes d'un véhicule d'escorte ou par un feu conforme au paragraphe 2;

2° d'un feu supplémentaire du même type que celui prescrit au paragraphe 1 ou de 2 feux jaunes clignotants supplémentaires d'un diamètre minimal de 17,50 cm et d'une fréquence de 60 à 90 cycles par minute, espacés l'un de l'autre d'au moins 2,25 m, lorsque le feu installé conformément au paragraphe 1 n'est pas visible dans une direction non couverte par les feux jaunes d'un véhicule d'escorte. Ces feux doivent être installés à une hauteur minimale de 1,5 m du sol et être visibles à une distance minimale de 300 m dans toutes les directions pour lesquelles ils sont requis;

3° de panneaux ou de surfaces rigides conformes aux normes établies à l'annexe 2:

a) lorsque, chargement et équipement compris, la largeur excède 3,04 m, la longueur excède 25 m ou la hauteur excède 4,30 m;

Cette signalisation doit être placée aux extrémités avant et arrière du véhicule ou de son chargement; elle doit être maintenue libre de tout objet, matière ou saleté et elle doit être enlevée ou voilée lorsqu'elle n'est pas requise.

4° de drapeaux carrés rouges ou orangés, en bon état, mesurant 40 cm de côté, retenus en au moins 2 points de manière à être flottants ou de feux jaunes clignotants. Ces signaux doivent être utilisés lorsque le chargement excède de plus de 30 cm le côté du véhicule. Ils doivent être placés à l'endroit le plus large à chaque extrémité avant et arrière du chargement et aux extrémités avant et arrière des saillies qui excèdent la largeur du chargement de plus de 30 cm et, s'il s'agit de poteaux qui excèdent de plus de 4 m l'arrière de la plate-forme de chargement, à chaque 2 m de chaque côté de l'empilement des poteaux excédant l'arrière de la plate-forme de chargement.

Les feux doivent avoir un diamètre minimal de 10 cm, avoir une fréquence de 60 à 90 cycles par minute et être visibles jusqu'à une distance minimale de 150 m. La lentille doit être conçue de façon à permettre une vision latérale du feu.

Tous les signaux doivent être installés sans accroître de plus de 12 cm, de chaque côté, la largeur du chargement ou des saillies. Toutefois, les signaux prévus aux extrémités du chargement peuvent être disposés conformément à l'article 10 s'il s'agit d'un permis de classe 2; s'il s'agit d'une semi-remorque surbaissée, lorsque le chargement et les saillies qui doivent être signalés se situent à l'intérieur de la plate-forme de chargement sur le plan longitudinal, ces signaux peuvent être positionnés à la jonction des parties surélevées et surbaissées de la semi-remorque. Ils doivent alors être installés latéralement au-delà de la largeur du chargement et des saillies, sans toutefois accroître cette largeur de plus de 12 cm;

D. 1444-90, a. 7; D. 1605-93, a. 8.

3-

4- Le véhicule d'escorte dit accompagner le convoi à l'arrière

5-

Véhicule d'escorte

Article 9 du règlement sur le permis spécial de circulation.

Un véhicule d'escorte doit:

1° avoir un poids nominal brut inférieur à 4 500 kg;

2° être muni de fusées éclairantes, lampes ou réflecteurs visibles jusqu'à une distance minimale de 300 m;

3° être muni de 2 feux jaunes, espacés d'une distance minimale de 1 m, ayant un rayon d'action de 360° ou de 3 feux jaunes dont celui du centre a un rayon d'action de 360° et les 2 autres, espacés d'une distance minimale de 1 m, sont clignotants. Ces feux doivent avoir une fréquence de 60 à 90 cycles par minute. Le feu à rayon d'action de 360° doit avoir une lentille d'une hauteur minimale de 10 cm dont la largeur ou le diamètre minimal à cette hauteur est de 12 cm et être visible dans toutes les directions jusqu'à une distance minimale de 300 m. Les feux clignotants doivent avoir un diamètre minimal de 17,50 cm et être visibles de l'avant et de l'arrière jusqu'à une distance minimale de 300 m.

D. 1444-90, a. 9; D. 1605-93, a. 10; D. 1052-2010, a. 2

Annexe 3-1

Exemple de demande de permis pour un tracteur et une vis à grain

Société de l'assurance automobile Québec **Demande de permis spécial de circulation — Classe 7 générale**

Nom et prénom du requérant ou de l'entreprise Tremblay Jean		Emission à partir d'une ancienne demande N° de permis antérieur : _____	
Adresse 123, rang du Nord		N° d'expertise : _____	
Municipalité Saint-Mathieu		Code postal A1A 9A9	
Téléphone 418 123 - 4567	Télécopieur 418 234 - 5678	N° d'identification (NI) : _____	
Type de communication Demande : <input type="checkbox"/> poste <input checked="" type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> comptoir		Transmission : <input type="checkbox"/> poste <input checked="" type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> comptoir	
<input checked="" type="checkbox"/> Permis général Durée : <input checked="" type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Annuelle Nombre de Mois : 6 Date du début : 2011-05-06		<input type="checkbox"/> Permis spécifique (1 seul voyage) Date du début : _____ <input type="checkbox"/> Cochez pour autorisation expresse de circuler en période de dégel	
PERMIS DEMANDÉ			
Classe(s) de permis demandé(s) : Classe 1 <input type="checkbox"/> Classe 2 <input type="checkbox"/> Classe 3 <input type="checkbox"/> Classe 4 <input type="checkbox"/> Classe 5 <input type="checkbox"/> Classe 6 <input type="checkbox"/> Classe 7 <input checked="" type="checkbox"/> Pour autorisation expresse de circuler sur un pont affiché.			
Pour un permis de classes 4, 5, 6 remplissez la section ci-dessous. Pour un permis de classes 7, mentionnez seulement le ou les types de véhicules.			
Type(s) de véhicule(s) : Camion : CA Autre véh. outils : VO Essieu amovible : EA Multiligne : ML - nombre de lignes Tracteur : TR Semi-remorque : SR Diabolo tracté : DT Grue : GR Remorque : RE Autre : NV, spécifiez : VIS A GRAINS			
Type(s) de suspension(s) : Mécanique : MC Pneumatique : PN Hydraulique : HY Autre : AU			
Type(s) d'essieu(x) : Essieu simple : ES Essieu tandem : ET Essieu triple : EP Essieu quadruple : EQ Ensemble de 2 essieux : E2 Ensemble de 3 essieux : E3 Ensemble de 4 essieux : E4			
Nombre d'essieux : 3 Configuration			
Inscrivez le ou les type(s) de véhicule(s) : TR TR NV			
Inscrivez le ou les type(s) de suspension(s) :			
Inscrivez le ou les type(s) d'essieu(x) :			
Inscrivez le nombre de pneus par essieu :			
Espacement minimal entre les essieux, centre à centre (cm) :			
Largeur minimale des pneus (en mm) :			
Capacité minimale des pneus par essieu (kg) :			
Capacité des essieux actionnés par le volant de direction (PNBE ou « GAWR ») (kg) :			
Masse axiale déclarée (classe 5 seulement) en kg :			
Pour les véhicules GR, VO, ML, ou SR, RE de plus de 4 essieux Marque : _____ Modèle : _____		N° de la plaque pour un permis de classes 4, 5, 6, 7 et spécifique de classe 1 : CSR ART 14 HQ Masse totale en charge déclarée (classe 6 seulement) : _____ kg	
<input type="checkbox"/> Déclaration que le conducteur connaît le Répertoire des ponts et des viaducs faisant l'objet de limitations de poids publiés par le ministère des Transports.		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration que le chargement ou l'équipement ne peut être aménagé ou divisé de manière à se conformer aux normes établies au Règlement adopté par le décret 1299-91.	
<input type="checkbox"/> Déclaration pour les essieux tandem, triple et quadruple que la masse pouvant être mesurée sous les roues de chacun des essieux du groupe est en tout temps équilibrée à 1000 kg près.			
Pour un permis spécifique de classes 1, 2, 3 et 7, et pour un permis général de classe 7 dans le cas de l'exoédent avant, inscrivez les dimensions hors tout incluant chargement et équipement :			
Exédent avant : _____ m		Exédent arrière : _____ m	
Longueur : _____ m		Largeur : _____ m	
Hauteur : _____ m			
Pour un permis de classes 6, 7 ou un permis spécifique de classe 1 :			
Tracteur et vis à grain			
Pour un permis général de classe 7 :		Excédent et dimensions hors tout incluant le chargement et l'équipement :	
Dimensions du chargement : Longueur : _____ m		Longueur : de 23.6 m à 23.6 m	
Largeur : _____ m		Excédent arrière : de 4.34 m à 4.34 m	
Hauteur : _____ m		Largeur : de 3.10 m à 3.10 m	
		Hauteur : de 3.96 m à 3.96 m	
Pour un permis de classe 6 :		Aller : <input type="checkbox"/> à vide <input type="checkbox"/> en charge Retour : <input type="checkbox"/> à vide <input type="checkbox"/> en charge	
Pour un permis spécifique ou un permis de classes 6, 7 :			
Parcours proposé (spécifiez l'adresse complète) :			
adresse d'origine → 123, rang du Nord Mathieu adresse de destination → 789 rang 5 Saint-Mathieu routes → rang du Nord, route 138, rang 2, rang 5			
Nom du courtier, s'il y a lieu		N° d'identification (NI) du courtier	
Nom de la personne ou compagnie facturée, s'il y a lieu		N° d'identification (NI) de la personne ou compagnie facturée	
Nom du demandeur Jean Tremblay		Signature	
Date Année Mois Jour 2011 03 03			

5652 50 (2010-05)

Annexe 3-2

Exemple de demande de permis pour une camionnette et une vis à grain

Société de l'assurance automobile
Québec Demande de permis spécial de circulation — Classe 7 générale

Nom et prénom du requérant ou de l'entreprise Tremblay Jean		NSC		Emission à partir d'une ancienne demande N° de permis antérieur : _____	
Adresse 123, rang du Nord				N° d'expertise : _____	
Municipalité Saint-Mathieu		Code postal A1A 9A9		POUR AUTORISATION EXPRESSE DE CIRCULER SUR UN PONT AFRICHÉ N° de permis en vigueur : _____	
Téléphone 418 123 - 4567	Télécopieur 418 234 - 5678	N° d'identification (NI)		Propriétaire du chargement <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Type de communication Demande : <input type="checkbox"/> poste <input checked="" type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> comptoir		Transmission : <input type="checkbox"/> poste <input checked="" type="checkbox"/> télécopieur <input type="checkbox"/> comptoir			

<input checked="" type="checkbox"/> Permis général Durée : <input checked="" type="checkbox"/> Mensuelle Nombre de Mois : 6 <input type="checkbox"/> Annuelle Date du début : 2011-05-06 <input type="checkbox"/> Cochez pour autorisation expresse de circuler en période de dégel	TYPE DE DEMANDE <input type="checkbox"/> Permis spécifique (1 seul voyage) Date du début : _____
---	--

PERMIS DEMANDÉ									
Classe(s) de permis demandé(s)	<input type="checkbox"/> Classe 1	<input type="checkbox"/> Classe 2	<input type="checkbox"/> Classe 3	<input type="checkbox"/> Classe 4	<input type="checkbox"/> Classe 5	<input type="checkbox"/> Classe 6	<input type="checkbox"/> Classe 6	<input type="checkbox"/> Pour autorisation expresse de circuler sur un pont affiché.	<input checked="" type="checkbox"/> Classe 7

Pour un permis de classes 4, 5, 6 remplissez la section ci-dessous.
 Pour un permis de classes 7, mentionnez seulement le ou les types de véhicules.

Type(s) de véhicule(s) : Camion : CA Autre véh. util. : VO Essieu amovible : EA Multigrue : ML - nombre de lignes
 Tracteur : TR Semi-remorque : SR Diabolo tracté : DT
 Grue : GR Remorque : RE Autre : NV, spéoifez : **VIS A GRAINS**

Type(s) de suspension(s) : Mécanique : MC Pneumatique : PN Hydraulique : HY Autre : AU

Type(s) d'essieu(x) : Essieu simple : ES Essieu tandem : ET Essieu triple : EP Essieu quadruple : EQ
 Ensemble de 2 essieux : E2 Ensemble de 3 essieux : E3 Ensemble de 4 essieux : E4

Nombre d'essieux : **3** Configuration

	1	2	3																	
Inscrivez le ou les type(s) de véhicule(s)	CA	CA	NV																	
Inscrivez le ou les type(s) de suspension(s)																				
Inscrivez le ou les type(s) d'essieu(x)																				
Inscrivez le nombre de pneus par essieu	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
Espacement minimal entre les essieux, centre à centre (cm)																				
Largeur minimale des pneus (en mm)																				
Capacité minimale des pneus par essieu (kg)																				
Capacité des essieux actionnés par le volant de direction (IPNBE ou - GAWR +) (kg)																				
Masse axiale déclarée (classe 6 seulement) en kg																				

Pour les véhicules GR, VO, ML, ou SR, RE de plus de 4 essieux
 Marque _____ Modèle _____ N° de la plaque pour un permis de classes 4, 5, 6, 7 et spécifique de classe 1 : **CSR ART 14 HQ** Masse totale en charge déclarée (classe 6 seulement) : _____ kg

Déclaration que le conducteur connaît le Répertoire des ponts et des viaducs faisant l'objet de limitations de poids publié par le ministère des Transports.

Déclaration que le chargement ou l'équipement ne peut être aménagé ou divisé de manière à se conformer aux normes établies au Règlement adopté par le décret 1299-91.

Déclaration pour les essieux tandem, triple et quadruple que la masse pouvant être mesurée sous les roues de chacun des essieux du groupe est en tout temps égalisée à 1000 kg près.

Pour un permis spécifique de classes 1, 2, 3 et 7, et pour un permis général de classe 7 dans le cas de l'exoédent avant, inscrivez les dimensions hors tout incluant chargement et équipement :					
	Excédent avant	Excédent arrière	Longueur	Largeur	Hauteur
Camionnette et vis à grain					
Nature du chargement :					
Pour un permis général de classe 7					
Dimensions du chargement qui rendent la hauteur :	Longueur :	Excédent et dimensions hors tout incluant le chargement et l'équipement :	Longueur : de	24.6	m à 24.6
Largeur :		Excédent arrière :	de	4.34	m à 4.34
Hauteur :		Largeur :	de	3.10	m à 3.10
		Hauteur :	de	3.96	m à 3.96

Pour un permis de classe 6 Aller : à vide en charge Retour : à vide en charge

Pour un permis spécifique ou un permis de classes 6, 7 Parcours proposé (spécifiez l'adresse complète) :

adresse d'origine → **123, rang du Nord Mathieu**
 adresse de destination → **789 rang 5 Saint-Mathieu**
 routes → **rang du Nord, route 138, rang 2, rang 5**

Nom du courtier, s'il y a lieu	N° d'identification (NI) du courtier
Nom de la personne ou compagnie facturée, s'il y a lieu	N° d'identification (NI) de la personne ou compagnie facturée
Nom du demandeur Jean Tremblay	Signature
Date Année 2011	Mois 03
	Jour 03

5062 60 (2010-05)